

25 Prairial an 10
 Cont.^{re} classificateur
 Des terres de la
 Commune de Combieu

L'an Dix de la République Française et le Vingt Cinq Prairial
 Le Maire de la Commune de Combieu ayant invité les Citoyens
 Membres du Conseil Municipal de ladite Commune, pour en Exécution
 De l'art. 5 de la délibération du Conseil du 12 fructidor an 9.
 Règles et arrêtés de nombre, et de quantité des Commisaires appréciateurs
 Et Estimateurs qui procéderont alternativement à la répartition des quatre qualités
 Des Domaines et héritages de toute la Surface de la Commune de
 Combieu et qui devront en déterminer l'avalant du produit net
 avec équité et impartialité, pour opposer la Matrice nouvelle de
 la Contribution Foncière. Etant tous réunis, et chacun ayant émis
 librement son opinion sur la marche à tenir en pareille opération
 il a été définitivement arrêté ce qui suit.

1. Les d. Commisaires seront au nombre de seize savoir
 Les C.^{es} Boulland Maire, Louis auillien Larcand Agorie, François Vallade
 goubert Simon Pierre Denis Dutemple, Michel Currier, Jean Fangeroy,
 Joseph Colle, Jacques Coingot, Pierre Sajot Pierre Forestas, Pierre
 Gignac, Jean Arbonneau, Pierre Vallade, tous domiciliés en ladite
 Commune, Martial Currier, et Pierre Larrivière (Layé), cet deux

Derniers Demeurants de la Commune d'Edouy.

2. L'opération commencera le jour prochain 2. Messidor au 10 heures
 du matin au hameau de ces Demeurants par le 1.^{er} Numéro d'arpentage de
 l'arpentage A et suivra sans interruption jusqu'au fin d'arpentage
 et ainsi continueront l'arpentage en suite, suivant l'opération de
 l'arpentage, pour d'abord en dresser procès verbal conformément
 à l'art. 5, et être signé et certifié de tous les d. Commisaires, fait et
 arrêté à Combieu des jours visés et au quinquant.

Galadipuberty Forestas Gignac Sajot Fangeroy

Denis Dutemple

Boulland Maire